



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Soixante-cinquième session  
23-29 avril 2009  
Bangkok

**QUESTIONS RELATIVES À LA GESTION : RENFORCEMENT DU VOLET  
DÉVELOPPEMENT DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
AU NIVEAU RÉGIONAL : PROJETS DE BUREAUX  
SOUS-RÉGIONAUX DE LA CESAP**

(Point 4 c) de l'ordre du jour)

**Projet de rapport**

1. La Commission était saisie du projet de feuille de route pour la création de nouveaux bureaux sous-régionaux en Asie de l'Est et du Nord-Est, en Asie du Nord et Asie centrale, et en Asie du Sud et du Sud-Ouest (E/ESCAP/65/20), ainsi que du rapport d'un consultant indépendant sur les emplacements les plus pratiques et les plus stratégiques pour les nouveaux bureaux sous-régionaux de la CESAP (E/ESCAP/65/20/Add.1).
2. Présentant cette question, la Secrétaire exécutive a informé la Commission que le secrétariat avait entamé le processus d'établissement des trois nouveaux bureaux sous-régionaux conformément à la résolution 63/260 de l'Assemblée générale, en date du 24 décembre 2008, par laquelle l'Assemblée avait notamment approuvé des ressources additionnelles sur le budget ordinaire pour la création et le fonctionnement des trois bureaux sous-régionaux et le renforcement du bureau sous-régional existant pour le Pacifique. Pour ce processus, le secrétariat avait adopté une approche en plusieurs phases.
3. La Commission a été informée que le secrétariat avait fait le maximum pour assurer un processus d'examen transparent. Le secrétariat avait informé les gouvernements, à la fois par des communications écrites et par des informations communiquées au Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission, qu'il comptait entreprendre un examen impartial de toutes les options pour l'emplacement des nouveaux bureaux sous-régionaux. Il avait également engagé un consultant indépendant chargé d'examiner les options les plus pratiques et les plus stratégiques pour ces emplacements, y compris les offres émanant des gouvernements intéressés.
4. La Commission a noté que, dans son rapport, le consultant indépendant avait recommandé que le secrétariat examine de façon plus approfondie l'option « jugée préférable pour chaque sous-région ». Cela nécessiterait des visites sur place à l'emplacement ainsi retenu et, si nécessaire, à la deuxième option indiquée pour chaque sous-région. La décision finale pour déterminer l'emplacement le plus

approprié serait subordonnée à la conclusion des accords pertinents avec les gouvernements hôtes potentiels. On comptait que les bureaux seraient mis en place et opérationnels à la fin de 2009 de manière à pouvoir s'acquitter de leurs activités au titre du programme de travail pour le prochain exercice biennal 2010-2011.

5. La Commission s'est félicitée de la décision de l'Assemblée générale de renforcer le volet développement de l'Organisation des Nations Unies au niveau régional en approuvant la création des trois nouveaux bureaux sous-régionaux et le renforcement du bureau sous-régional de la CESAP pour le Pacifique. Plusieurs délégations ont estimé que cette décision renforcerait la présence sous-régionale de la CESAP et accroîtrait son efficacité en permettant la réalisation d'un programme de travail plus équilibré dans les différentes régions.

6. La Commission s'est félicitée des mesures prises par le secrétariat pour présenter à l'Assemblée générale une proposition tendant à renforcer le volet développement de l'ONU à l'échelon régional et pour préparer la mise en place des nouveaux bureaux sous-régionaux.

7. Plusieurs délégations se sont félicitées de la « feuille de route » établie par le secrétariat, ainsi que du rapport rédigé par le consultant indépendant à l'appui des délibérations sur ce qui constituait une question très difficile et complexe.

8. La délégation de la Mongolie a estimé que l'effectif des bureaux sous-régionaux devrait refléter une répartition géographique équitable. Elle a indiqué son intention de suivre attentivement le processus de désignation du personnel s'agissant notamment du bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est.

9. La délégation de la République de Corée a estimé que le bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est devrait être installé avec l'accord des États membres de cette sous-région à un emplacement commode pour tous les pays de la sous-région en fonction de facteurs tels que l'alignement avec les organes du système des Nations Unies, les liaisons de transport et la proximité des autres pays de la sous-région.

10. La délégation de la République de Corée a fait part de son désaccord avec les recommandations du rapport du consultant indépendant dans la mesure où le document portait sur la sous-région de l'Asie de l'Est et du Nord-Est. De l'avis de cette délégation, l'expérience unique de la République de Corée en tant que pays en développement appelé à devenir aussi pays donateur et membre du Comité d'assistance au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques en 2010, du fait de son engagement d'accroître son assistance extérieure pour le développement, la désignait particulièrement pour mettre en rapport pays développés et pays en développement. Incheon (République de Corée) offrait un certain nombre d'avantages sur le plan pratique : son aéroport était une plaque tournante aérienne ; la ville possédait des installations attrayantes, et elle avait offert, pour soutenir le bureau sous-régional une généreuse contribution évaluée à plus de 2 millions de dollars.

11. La délégation chinoise a fait part de son appui pour la création du bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, quel qu'en soit l'emplacement.

12. La délégation russe a noté avec satisfaction que, dans son rapport, le consultant avait, à juste titre, inclus la Fédération de Russie à la fois dans la sous-région pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale et dans la sous-région pour l'Asie de l'Est et Nord-Est.

13. La délégation kazakhe a assuré le secrétariat de son appui pour le processus d'établissement des nouveaux bureaux sous-régionaux de la CESAP.

14. Au nom des délégations du Pacifique, la délégation de Kiribati a salué l'appui additionnel apporté au bureau sous-régional pour le Pacifique au titre du volet de développement de l'Organisation des Nations Unies et s'est félicitée des mesures prises par la Secrétaire exécutive pour améliorer l'impact des travaux du secrétariat dans la sous-région. Les délégations du Pacifique ont estimé que le Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique occupait une position stratégique pour entretenir des interactions avec les pays du Pacifique et répondre plus efficacement à leurs besoins.

15. La délégation fidjienne a demandé des renseignements complémentaires sur les domaines de travail particuliers dans lesquels il serait procédé au renforcement du bureau sous-régional pour le Pacifique.

16. La délégation de la République islamique d'Iran a estimé que les institutions régionales et les bureaux sous-régionaux de la CESAP devraient être répartis de manière à assurer un équilibre entre les sous-régions et à éviter une centralisation radicale indésirable; elle a également souligné la nécessité d'étendre le domaine d'activités de la CESAP aux parties non couvertes de l'Asie et du Pacifique, en particulier celles du Sud-Ouest de la région.

17. La délégation pakistanaise, tout en sachant gré au consultant indépendant d'avoir rédigé un rapport auquel il avait consacré du temps et de la peine, a fait part de son insatisfaction avec le rapport. Cette délégation a estimé que le rapport comportait des déficiences sur le plan de la procédure, manquait d'informations et était en contradiction avec le mandant fixé au consultant aux fins de l'établissement des bureaux sous-régionaux. Cette délégation a noté également que le rapport, tel que soumis par le consultant, consistait en une étude documentaire et qu'aucune visite sur place n'avait été effectuée. Cette délégation a noté que dans la sous-région de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, deux pays seulement s'étaient déclarés disposés à accueillir un bureau sous-régional, mais que le consultant avait recommandé, comme offrant l'option la plus pratique, un troisième pays qui n'avait pas fait part de son intérêt. Cette délégation a estimé que cela était en totale contradiction avec les modalités du mandat selon lesquelles le consultant devait recommander l'emplacement des bureaux sous-régionaux. Cette délégation a aussi émis l'avis qu'Islamabad offrirait un cadre favorable pour un bureau sous-régional pour diverses raisons et notamment du fait de la présence d'un nombre important de missions diplomatiques et d'organismes multilatéraux, ainsi que des mesures déjà en cours pour y créer une plaque tournante aérienne. De l'avis de cette délégation, le rapport du consultant dénotait, dans l'analyse qu'il présentait des différents pays, un manque d'uniformité dans le traitement de certaines questions, telles que celles des possibilités de liaisons aériennes par Dubaï.

18. La délégation indienne a fait savoir que, s'il en était ainsi décidé, l'Inde serait disposée à accueillir le bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest. Elle a rappelé que l'Inde avait une longue et étroite association avec la CESAP, qu'elle en avait été l'un des quatre pays en développement membres fondateurs et qu'elle accueillait déjà le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologies (CAPTT). Cette délégation jugeait contestable tout rôle que pourrait jouer le bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest à l'appui de l'Association Sud-asiatique de coopération régionale (SAARC), selon ce que semblait avoir envisagé le consultant dans son rapport.

19. Les délégations du Pakistan, de la République de Corée, de Sri Lanka et de la Turquie ont exprimé des réserves sur la procédure suivie par le secrétariat et le consultant indépendant en prenant en considération des États qui n'avaient pas offert d'accueillir les bureaux sous-régionaux, dans le cadre de l'examen des emplacements les plus pratiques et les plus stratégiques pour ces bureaux.

20. La délégation de Sri Lanka a estimé que cette procédure manquait de transparence, s'agissant notamment du bureau pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, pour lequel le consultant avait recommandé comme option jugée préférable un pays qui n'avait présenté d'offre au secrétariat, alors que Sri Lanka avait présenté une offre et était considérée par le consultant comme une option acceptable sur le plan pratique.

21. Sur cette question, la Commission a été informée que, pour assurer la transparence, le secrétariat avait invité tous les États membres à présenter des offres et avait fait exécuter un examen impartial à présenter à la Commission. L'objectif primordial était de choisir les emplacements les plus pratiques et les plus stratégiques pour les bureaux, les offres des gouvernements intéressés étant une considération importante. En outre, étant donné que le choix de l'emplacement était conditionnel à la conclusion d'un accord de siège avec le pays hôte, le secrétariat estimait qu'il était souhaitable d'examiner une gamme d'options possibles.

22. Les délégations de la Fédération de Russie, de la République islamique d'Iran, du Pakistan et de la République de Corée ont estimé que la création de bureaux sous-régionaux était pour la CESAP une tâche importante, qu'il convenait d'envisager soigneusement sur la base d'une évaluation approfondie et dans une perspective à long terme. Dans ce contexte, la délégation de la République de Corée a estimé que le secrétariat devrait procéder à une réévaluation des mérites et des inconvénients de chacune des villes candidates en effectuant des visites sur place et soumettre une feuille de route et un rapport révisés à l'examen des pays membres. La délégation pakistanaise a estimé que, du point de vue stratégique et dans une perspective à long terme, le Pakistan avait toujours offert un cadre favorable et joué un rôle clef dans les activités des Nations Unies partout dans le monde, tout en défendant les principes de l'Organisation.

23. Les délégations de la République islamique d'Iran, du Pakistan, de la République de Corée et de la Turquie ont été d'avis que le secrétariat devrait effectuer des visites dans tous les pays qui avaient offert d'accueillir les bureaux sous-régionaux avant de prendre une décision sur leur emplacement. Sur ce point, la Secrétaire exécutive a répondu que le secrétariat envisagerait sérieusement d'effectuer des visites dans tous les pays qui avaient offert d'accueillir les bureaux sous-régionaux, ainsi que dans ceux qui étaient recommandés par le consultant indépendant, avant de prendre une décision.

24. Les délégations de la Fédération de Russie, de la République islamique d'Iran et de la République démocratique populaire de Corée ont estimé que les emplacements des bureaux sous-régionaux devraient faire l'objet d'une décision sur la base d'un consensus entre les pays des diverses sous-régions, qui serait énoncé dans une résolution ou décision de la Commission.

25. Les délégations du Pakistan et de la Turquie ont estimé que la décision sur les emplacements des nouveaux bureaux sous-régionaux devrait être reportée pour permettre des visites sur place, et qu'une décision pourrait être prise à la soixante-sixième session de la Commission.

26. En réponse à une question de certaines délégations sur la procédure et les étapes suivantes, le secrétariat a précisé que l'Assemblée générale avait chargé la CESAP d'établir ces bureaux sous-régionaux, qui devaient être opérationnels pour la fin de 2009 afin de pouvoir s'acquitter de leurs activités au titre du programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011. En l'absence de consensus de la Commission sur des questions telles que celle des emplacements proposés, et compte tenu de la procédure suivie pour l'établissement du bureau sous-régional dans le Pacifique, le secrétariat procéderait à la création de ces bureaux en tenant compte des observations présentées par les délégations à la session en cours de la Commission.

27. La Commission a encouragé le secrétariat à poursuivre ses efforts pour créer ces bureaux en temps opportun, en consultation avec les États membres des différentes sous-régions. La délégation pakistanaise a également émit l'avis que ces bureaux devraient être créés conformément au mandat fixé au consultant pour recommander l'emplacement des bureaux sous-régionaux.

28. La Commission et la Secrétaire exécutive ont exprimé leurs vifs remerciements aux gouvernements qui avaient offert d'accueillir les nouveaux bureaux sous-régionaux de la CESAP. Le débat sur la question témoignait de la haute priorité et de la grande importance que les délégations attachaient à ces bureaux.